



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lons-le-Saunier, le 21 août 2012

PRÉFET
DU JURA

Mesures de prévention contre la chrysomèle : des communes jurassiennes classées en zone tampon

Le 24 juillet 2012, dans le cadre du dispositif national de surveillance du territoire mis en place depuis 13 ans, une chrysomèle des racines du maïs a été piégée puis identifiée sur la commune de DEVROUZE en Saône et Loire.

En application de l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 modifié, un périmètre de lutte constitué de trois zones concentriques a été défini. Dans les deux premières zones : focus (moins de 1 km autour du lieu de capture) et de sécurité (de 1 à 6 km autour du lieu de capture), des mesures de lutte sont mises en oeuvre telles que l'interdiction de transport ou de récolte. Dans la zone la plus éloignée, dite "zone tampon" (6 à 40 km autour du lieu de capture), il est recommandé de mettre en place une rotation des cultures et de ne pas cultiver du maïs en 2013 sur les parcelles où il a été mis en culture en 2012.

208 communes du Jura sont incluses dans la zone tampon.

La cartographie des zones est consultable sur le site Internet de la direction départementale des territoires : www.jura.equipement-agriculture.gouv.fr.

Il est rappelé que la chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un ravageur important des cultures de maïs. Les dégâts sont dus aux larves qui s'alimentent à partir des racines. Originnaire d'Amérique du Sud, la chrysomèle s'est fortement développée aux États-Unis. Elle est apparue en Europe en 1992 et en France en 2001 (Ile-de-France).

Dans le Jura, le premier spécimen a été capturé en 2010 sur la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE. Le préfet du Jura avait alors mis en place par arrêté le dispositif de lutte prévu par la réglementation.

Contacts :

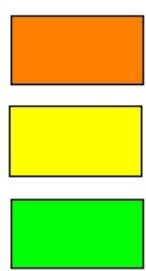
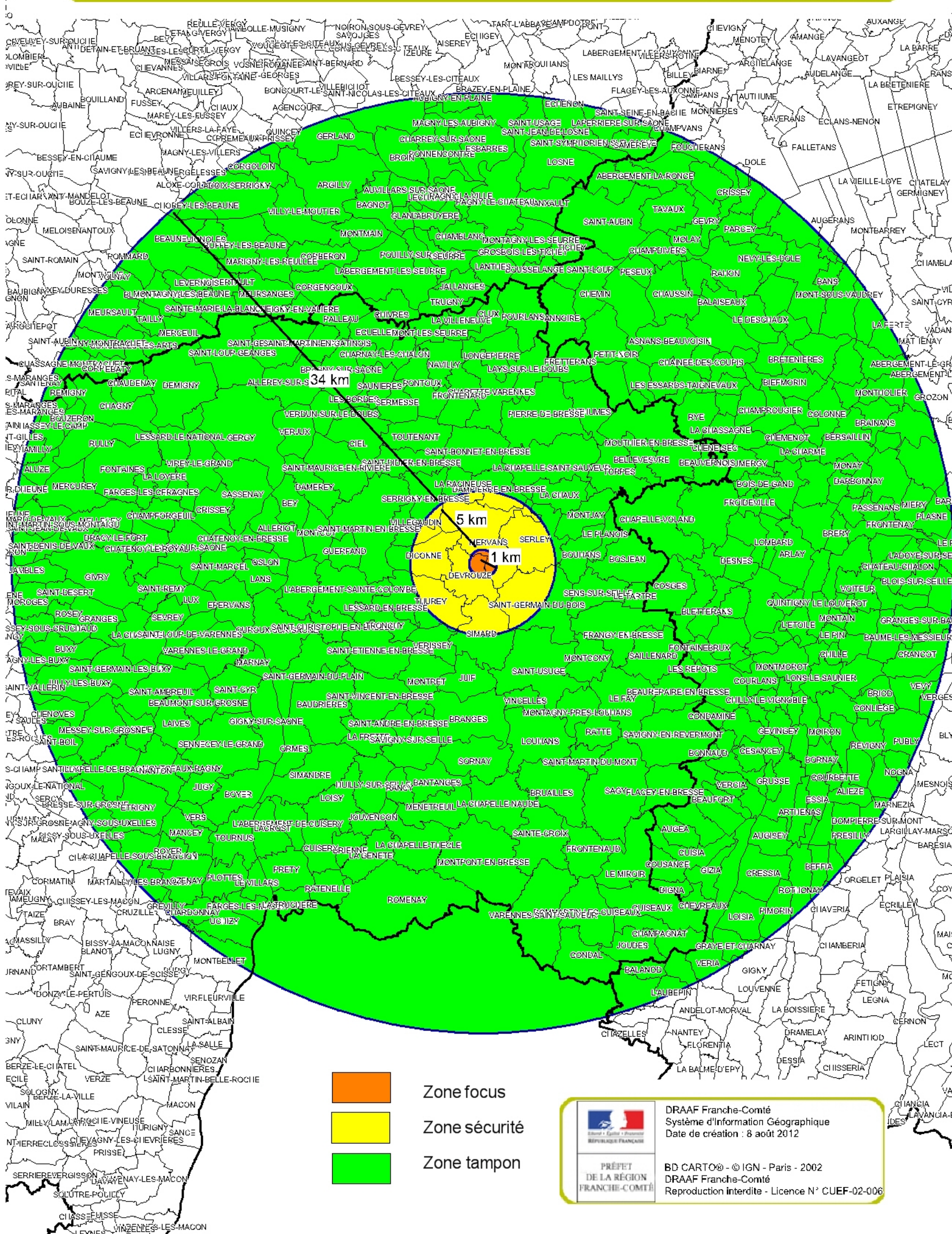
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :
M. Jean DE SESMAISONS: 03 81 47 75 70
- Direction départementale des Territoires du Jura
M. Bernard LYONNAZ-PERROUX : 03 84 86 80 72

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É
E
D
E
P
R
E
S
S
E

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr

Foyer diabrotica vigifera Devrouze août 2012



Zone focus
Zone sécurité
Zone tampon



DRAAF Franche-Comté
Système d'Information Géographique
Date de création : 8 août 2012
BD CARTO® - © IGN - Paris - 2002
DRAAF Franche-Comté
Reproduction interdite - Licence N° CUEF-02-006